

LOUIS VUITTON MALLETIER
PROJET ZEPHYR
CHAUSSÉE D'OSNY (95 520)



DEMANDE D'ENREGISTREMENT
Installation classée pour la protection de l'Environnement

Pièce jointe 8 – Etude d'incidence environnementale

Juillet 2023

Version 1

Préambule

La liste des projets entrant dans le champ de l'évaluation environnementale figure au tableau annexé à l'article R.1222 du Code de l'Environnement.

Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements peuvent être soumis de façon systématique à évaluation environnementale ou après examen au cas par cas. Après examen au cas par cas, seuls les projets identifiés par l'autorité environnementale comme étant susceptibles d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement doivent suivre la procédure d'évaluation environnementale.

Le projet porté par la société LOUIS VUITTON MALLETIER relève des catégories suivantes du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement :

Rubrique	Intitulé	Caractéristiques du projet	Évaluation environnementale systématique ou examen au cas par cas
1	Installations classées pour la protection de l'environnement (dans les conditions et formes prévues au titre 1er du livre V du code de l'environnement)	Le projet est soumis à Enregistrement (rubrique 1510) Le projet n'est pas classé IED. Le projet n'est pas classé SEVESO.	Examen au cas par cas
39	Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains a) Travaux et constructions créant une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m ² dans un espace autre que : -les zones mentionnées à l'article R. 151-18 du code de l'urbanisme, lorsqu'un plan local d'urbanisme est applicable ; -les secteurs où les constructions sont autorisées au sens de l'article L. 161-4 du même code, lorsqu'une carte communale est applicable ; -les parties urbanisées de la commune au sens de l'article L. 111-3 du même code, en l'absence de plan local d'urbanisme et de carte communale applicable	PLU classant le terrain en zone U1c2 (zone destinée à accueillir ou maintenir une diversité d'activités artisanales, industrielles et commerciales de la commune) Emprise foncière du projet = 9,8 ha Surface de plancher créée = 23 208 m ²	Examen au cas par cas

Pour les installations soumises à Enregistrement, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues aux articles L. 512-7-2 et R. 512-46-18 du code de l'environnement. Le préfet peut décider que la demande d'enregistrement sera instruite selon les règles de procédure prévues par le chapitre unique du titre VIII du livre 1er pour les autorisations environnementales :

1° Si, au regard de la localisation du projet, en prenant en compte les critères mentionnés à l'annexe III de la directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, la sensibilité environnementale du milieu le justifie ;

2° Ou si le cumul des incidences du projet avec celles d'autres projets d'installations, ouvrages ou travaux situés dans cette zone le justifie ;

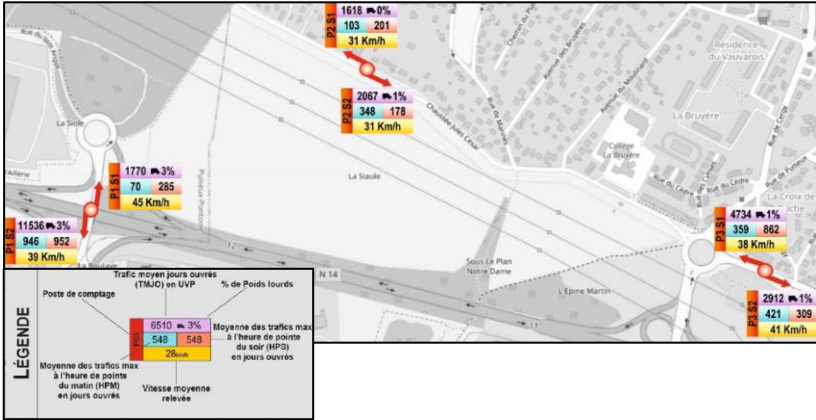
3° Ou si l'aménagement des prescriptions générales applicables à l'installation, sollicité par l'exploitant, le justifie.

Les tableaux suivants détaillent pour chaque milieu (humain, physique, naturel, patrimoine) :

- les enjeux de l'**état initial environnemental**,
- les **impacts** identifiés en phase travaux et en phase exploitation du futur entrepôt,
- les **mesures** d'évitement, de réduction ou de compensation de ces impacts qui seront mises en place dans le cadre du projet d'aménagement porté par la société Louis Vuitton Malletier à Osny et Puisieux-Pontoise (95).


THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
Milieu humain			
Population/ Habitats	<p>Le projet Louis Vuitton s'implante au cœur du projet d'aménagement de la Chaussée d'Osny porté par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.</p> <p>L'environnement proche du site est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la route nationale RN14 dans le prolongement de l'autoroute A15 en limite sud, - la chaussée Jules César desservant le site et 3 lignes électriques très haute tension en limite nord, - des parcelles agricoles au nord et à l'est, - des activités industrielles et logistiques à l'ouest et au sud. <p>L'habitation la plus proche du projet est localisée rue Baude, à environ 300 mètres au nord des futures limites de propriété, sur la commune d'Osny.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Impact temporaire en phase travaux limité à 12 mois.</p> <p>Impact permanent en phase exploitation jugé faible compte tenu de la nature de l'activité du projet qui sera génératrice de peu de nuisances pour les populations environnantes : intégration paysagère, aucune source sonore, faible trafic PL comparativement à une activité classique (15 à 20 PL/j), zéro rejet aqueux, faibles rejets atmosphériques (rejets diffus liés au trafic uniquement, absence de rejets canalisés).</p> <p>L'incidence notable sera l'augmentation du trafic routier sur la RN14 / l'autoroute A15 (450 VL/j).</p> <p>Le site sera directement accessible depuis le rond-point de l'échangeur n°12 connecté à la RN14. L'itinéraire emprunté par les poids-lourds évitera la traversée des zones habitées.</p> <p>Impact direct faible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le principe d'accessibilité du site se base sur la valorisation des infrastructures et aménagements existants : accès à la parcelle projet grâce à la restructuration de la voirie existante aujourd'hui condamnée qui est connectée au rond-point de l'échangeur 12 - Limitation du trafic routier des rues desservant les zones d'habitation par l'orientation stratégique des poids-lourds via l'autoroute A15. - Communication/ Information du public. - Paysagement et intégration paysagère du projet. <p>Impact résiduel faible.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Containtes d'urbanisme et Servitudes</p>	<p>D'après les plans de zonage, le secteur d'étude est situé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en zone urbaine UIC2 du PLU d'Osny (zone destinée à accueillir ou maintenir une diversité d'activités artisanales, industrielles et commerciales), - en zone 1AUe du PLU de Puisseux-Pontoise (zone non entièrement ou pas équipée, destinée à recevoir les extensions futures de l'urbanisation à vocation économique. La zone est ouverte à l'urbanisation sous forme d'opérations de lotissement, ensembles de constructions groupées ou de zone d'aménagement concerté. La zone est destinée à l'accueil d'activités industrielles, logistiques, artisanales, de services ou de bureaux), - Le secteur de la Chaussée d'Osny se trouve concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) : OAP n°4 sur une surface de 36,37 hectares <p>Usage compatible. Sensibilité faible.</p>	<p>L'usage prévu (ICPE) est compatible avec les règlements des PLU applicables. Le projet tient compte des OAP des PLU applicables.</p> <p>Respect des principes de constructibilité, des dispositions relatives aux réseaux d'infrastructure et d'assainissement prévues dans le cadre du Permis d'Aménager de la Chaussée d'Osny, des règles de recul par rapport aux voies et emprises publiques et limites séparatives.</p> <p>Compte tenu du passage des lignes très hautes tension au nord, le bâtiment est positionné le plus au sud possible tout en respectant le recul par rapport à l'infrastructure routière.</p> <p>Impact direct faible.</p>	<p>Respect de l'ensemble des prescriptions du PLU d'Osny et du PLU de Puisseux-Pontoise. Respect de la charte d'aménagement durable de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise. Respect du règlement du lotissement, par définition plus restrictif que le PLU, qui traduit en langage réglementaire les dispositions du Projet Architectural Paysager et Environnemental (PAPE).</p> <p><i>☞ Voir Compatibilité urbanisme en Pièce Jointe 4 du présent dossier.</i></p> <p>Impact résiduel nul.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Infrastructures de transport</p>	<p>Voies routières : Emprise du projet longée au sud par la route nationale N14 qui est le prolongement de l'autoroute A15. Site localisé entre les bretelles de sortie n°11 et 12. La parcelle projet sera accessible via l'échangeur 12 de l'autoroute A15. Un accès en double sens sera raccordé au giratoire Ouest permettant ainsi de desservir la parcelle. Données trafic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptages 2021 – Trafic moyen journalier RN14 : 48 961 Véhicules par jour dont 6% PL (source : conseil départemental Val d'Oise) - Comptages directionnels réalisés sur plusieurs points limitant le secteur de la Chaussée d'Osny du 17 au 23 mai 2021 (source étude trafic réalisée par Nouvelles Technologies dans le cadre du permis d'aménagement CACP)  <p>Les trafics les plus importants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pont de l'autoroute sur le giratoire Ouest dans le sens Nord → Sud, matin et soir avec en moyenne 950 UVP/h. - La branche Est de la chaussée Jules César dans le sens entrant dans le giratoire, à l'heure de pointe du soir avec en moyenne 862 UVP/h. <p>Les vitesses pratiquées varient entre 30 km/h et 45 km/h</p>	<p>Impact temporaire en phase travaux limité à 12 mois.</p> <p>Trafic prévisionnel lié à la future activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maxi 15 à 20 PL - Maxi 10 camionnettes - Maxi 450 VL / j <p>Dans le cadre du projet d'aménagement de la Chaussée d'Osny par la CACP, des giratoires seront aménagés à l'intérieur du projet permettant de fluidifier et d'organiser la circulation entre les parcelles.</p> <p>L'étude de génération de trafic menée est basée sur une hypothèse de 376 véhicules légers par jour et 4% soit 15 PL par jour.</p> <p>Impact permanent en phase exploitation jugé fort.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le principe d'accessibilité du site se base sur la valorisation des infrastructures et aménagements existants : accès à la parcelle projet grâce à la restructuration de la voirie existante aujourd'hui condamnée qui est connectée au rond-point de l'échangeur 12 - Optimisation des approvisionnements en marchandise, - Accès au site via l'autoroute A15. Les PL n'emprunteront pas les zones habitées, - Incitation à la mobilité douce (abris vélos, recharge de batteries électriques,). <p>Impact résiduel faible.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
	<p>Voies ferrées les plus proches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La ligne SNCF au nord, emprunté par le Transilien et les TER Paris-Normandie, les gares les plus proches sont celles d'Osny à 1,2 kilomètres au Nord-Ouest - La ligne du RER à 2 kilomètres environ, la gare la plus proche est celle de Cergy/Saint-Christophe <p>Transports en commun : Deux lignes de bus traversent le boulevard d'Osny, sur le côté Est du secteur de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - La ligne STIVO 35, à une fréquence de 10 à 15 minutes aux heures de pointe du matin et du soir - La ligne STIVO 44, à une fréquence de 15 à 20 minutes aux heures de pointe du matin et du soir <p>L'arrêt le plus proche est « la Bruyère », situé sur la rue de Puisieux</p> <p>Sensibilité faible.</p>		<p>Dans le cadre de l'aménagement de la Chaussée Osny, la CACP s'est engagée à développer un maillage de voies vertes piétonnes et cyclables sur les axes Est/Ouest et Nord/sud : connexion d'une part vers la ville de Osny et le réseau de bus situé (côté Chaussée Jules César) et d'autre part vers la gare de Cergy St Christophe au travers de l'accès sous autoroute. Ce passage sera amélioré afin de rejoindre en toute sécurité la gare et les arrêts de bus situés dans la rue du petit Albi.</p> <p>Dans le cadre du projet Louis Vuitton, une entrée /sortie piéton et cyclistes sera créée, connectée à la voie verte.</p>
<p>Activités économiques</p>	<p>Implantation du projet au sein du projet d'aménagement de la Chaussée d'Osny porté par la CACP.</p> <p>Le terrain est aujourd'hui occupé par une activité agricole.</p> <p>A noter que la consommation d'espace agricole est prévue dans les PLU et qu'une étude préalable à la compensation agricole est réalisée dans le cadre du permis d'aménager.</p> <p>L'exploitant impacté directement par le projet Louis Vuitton dispose de 23,7 ha sur le périmètre de la Chaussée Osny en agriculture conventionnelle. Un second exploitant dispose de 4,9 ha sur le périmètre de la Chaussée Osny en agriculture non conventionnelle (biologique).</p> <p>Le développement économique du secteur est destiné à continuer, trois ZAC ont déjà été créées sur le territoire de la commune dans le cadre du développement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.</p> <p>Opportunité.</p>	<p>Renforcement des activités tertiaires et commerciales au niveau local.</p> <p>Source d'emplois directs et indirects.</p> <p>Impact temporaire positif pendant la durée des travaux.</p> <p>Impact positif permanent jugé fort en phase exploitation.</p> <p>Impact positif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 450 nouveaux emplois créés - Politique RSE volontariste <p>Impact positif</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Qualité de l’air</p>	<p>La présence d’axes routiers à fort trafic (notamment l’A15 au sud) constitue une source potentiellement importante d’émissions polluantes, notamment pour le NO₂. Impact du trafic routier existant. Existence d’un PPA Ile-de-France. Réalisation par le bureau d’étude Rincent Air d’une étude Air et Santé de niveau II sur le périmètre d’étude de la Chaussée Osny. <i>▣ Voir Etude Air et Santé en Pièce Jointe 9 du présent dossier.</i></p> <p>Sensibilité moyenne.</p>	<p>En phase travaux, la circulation des engins sur des pistes non goudronnées, ainsi que les travaux de terrassement/remblaiement, pourront engendrer des émissions de poussières ; les retombées de poussières seront néanmoins localisées.</p> <p>Impact temporaire en phase travaux limité à 12 mois.</p> <p>Augmentation des émissions diffuses liées aux gaz d’échappement des véhicules, poids lourds Trafic quotidien limité à 15 à 20 PL/j, 10 camionnettes et 450 VL/j.</p> <p>Chauffage par pompe à chaleur air/eau. Haut rendement et emploi de fluides à bas pouvoir de réchauffement. Absence d’installation de combustion fonctionnant au gaz.</p> <p>Impact permanent jugé faible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En phase chantier, les engins utilisés respecteront les normes en vigueur et feront l’objet d’un entretien régulier, afin de limiter les émissions atmosphériques (chantier basé sur la préfabrication hors site pour un chantier propre et rapide), - Projet de construction bioclimatique, matériaux biosourcés, - Le projet de construction de l’atelier logistique s’inscrit dans une démarche de certification BREEAM® niveau Very Good à minima : réduction des impacts environnementaux, - Vigilance accrue sur les consommations superflues de carburant (moteurs arrêtés lors des chargements/déchargements de marchandises), - Mode de chauffage basse température économe en énergie: ventilation naturelle, pompe à chaleur haut rendement - Incitation à la mobilité douce (abris vélos, recharge de batteries électriques). <p>Impact résiduel faible.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Ambiance sonore</p>	<p>Environnement immédiat du projet caractérisé par la présence d'infrastructures routières : route nationale RN14 et autoroute A15 au sud (source principale de bruit à proximité du projet) Les niveaux sonores sont supérieurs à 70 dB(A) de jour et 65 dB(A) de nuit le long de cette voie.</p> <p>L'habitation la plus proche du projet est localisée chaussée Jules César, à environ 300 mètres au nord des futures limites de propriété.</p> <p>Le bureau d'étude Arundo acoustique a réalisé le volet acoustique de l'étude d'impact du permis d'aménager Chaussée d'Osny.</p> <p> Voir Etude acoustique en Pièce Jointe 9 du présent dossier.</p> <p>Globalement, les niveaux sonores relevés sur la zone du projet, correspondent à des zones qualifiées très bruyantes (le long de l'A15) et calmes en s'éloignant de celle-ci.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Impact temporaire en phase travaux limité à 12 mois.</p> <p>Les sources sonores liées à la future activité seront limitées à la circulation des véhicules et aux opérations de chargement/déchargement qui se font à quais.</p> <p>D'après la modélisation acoustique réalisée et disponible en Pièce 9, le bruit dû à l'augmentation du trafic lié au projet reste limité sur la zone. En effet, le projet engendrera une augmentation du bruit variant de 0 à +2 dB(A).</p> <p>Cette augmentation n'est pas jugée significative au sens du code de l'environnement R.571 44 à 52 et de l'arrêté du 5 mai 1995 relatifs aux bruits des infrastructures terrestres.</p> <p>Impact direct permanent faible au vu de l'environnement déjà bruyant et l'éloignement des riverains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux ne s'opéreront pas la nuit, et le week-end et la vitesse des engins sera limitée à l'intérieur de la zone du chantier, - L'accès au site se fera à proximité de l'autoroute A15. Les véhicules ne traverseront pas une zone habitée, - La vitesse de circulation sur site sera limitée à 20 km/h, - Les opérations de chargement/déchargement de marchandises se feront moteur à l'arrêt, - Les engins de manutention n'auront pas d'alarme sonore de recul. - Compte tenu du faible impact acoustique du projet, l'étude menée dans le cadre du permis d'aménager ne préconise aucun aménagement acoustique spécifique au niveau des habitations existantes <p>Impact résiduel faible.</p>

<p style="text-align: center;">Déchets</p>	<p>L'activité actuelle n'est pas génératrice de déchets (activité agricole).</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>En phase chantier, mise en place d'un tri sélectif des déchets produits (déchets inertes, déchets dangereux, déchets non dangereux).</p> <p>L'équilibre déblai/remblais sera visé dans le cadre du chantier pour ne pas exporter en filière de stockage les terres excavées. Le cas échéant, une étude de pollution des sols sera réalisée pour déterminer la filière de stockage des terres excavées (ISDI, ISDI+, ISDND ou ISDD) si des déblais excédentaires n'étaient pas réemployés sur site en phase chantier.</p> <p>Impact temporaire en phase travaux faible, chantier basé sur la préfabrication hors site pour un chantier propre qui limite les déchets et l'usage de l'eau.</p> <p>En phase exploitation, faibles niveaux de production de déchet compte tenu de la nature des activités.</p> <p>Production pas le site en lui-même d'une majorité de déchets non dangereux de bureaux et d'emballages.</p> <p>Déchets dangereux (boues hydrocarbonées lors de l'entretien annuel du séparateur hydrocarbure).</p> <p>Louis Vuitton dispose de contrats d'enlèvement privés avec un prestataire assurant la collecte et la valorisation des gisements de déchets de ses différents sites en activité sur la commune de Cergy-Pontoise. Ce contrat sera étendue au site de la Chaussée Osny.</p> <p>Impact direct temporaire et permanent faible.</p>	<p>En phase chantier, règles de gestion des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité des entreprises de travaux (collecte, tri, transport, élimination) ; - Prise en compte de la problématique des déchets (règles de propreté du chantier) dès la phase de Dossier de Consultation des Entreprises) ; - Collecte et tri des déchets et emballages, en fonction de leur nature et de leur dangerosité ; - Conditionnement des déchets de manière hermétique (limitation des envois, stockage sur rétention ou sur zone étanche pour les déchets dangereux) ; - Mise en place d'une zone de stockage des déchets dédiée ; - Sélection de filières appropriées et agréées pour les déchets dangereux (huiles usagées, terres contaminées par les hydrocarbures, remblais pollués...); - Traçabilité de l'élimination des déchets dangereux (bordereaux de suivi, justification des procédures d'élimination) ; - Interdiction de brûler à l'air libre ou d'enterrer sur site un déchet ; - Suivi hebdomadaire de la gestion des déchets de chantier par un responsable (sensibilisation des ouvriers au tri sélectif, organisation du transport des bacs de collecte, tenue d'un registre, enregistrement des bordereaux
---	--	--	---

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
			<p>de suivi des déchets, rapport trimestriel au Maître d'œuvre) - Aucun dépôt de matériau, de matériel, de déblai, de détritrus ne sera toléré en dehors des emprises du chantier.</p> <p>En phase d'exploitation, les conditions d'entreposage des déchets se feront à l'abri des intempéries et sur des surfaces étanches et les règles de tri/gestion/ramassage des déchets permettront de limiter les gisements et les risques de pollution.</p> <p>Au travers de la certification BREEAM® (niveau Very Good à minima) l'exploitant s'engage à avoir un niveau d'ambition élevé sur la thématique déchets afin de réduire ses impacts environnementaux.</p> <p>Impact résiduel faible.</p>
Milieu physique			
<p>Topographie et relief</p>	<p>Le site sur lequel est construit le projet se trouve dans un vallon agricole versant vers le Nord Est. L'altimétrie du terrain est comprise entre 91 NGF et 79 NGF.</p> <p>Sensibilité forte.</p>	<p>Les mouvements de terre en phase chantier seront importants compte tenu de la topographie du terrain. Pour un niveau de dallage défini à 88,40 mNGF, les volumes seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déblais : 70 300 m³ - Remblais : 54 600 m³ <p>La hauteur maximale du bâtiment à l'acrotère sera de 12 m par rapport au niveau fini RDC.</p> <p>Impact permanent modéré.</p>	<p>En phase travaux, l'équilibre des remblais/déblais sera recherché pour limiter l'impact. Les volumes excédentaires seront valorisés comme matériaux inertes de remblais sur d'autres chantier du secteur (aménagements à venir de la parcelle C de la Chaussée d'Osny).</p> <p>Impact résiduel faible.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
Pédologie	<p>Parcelle du projet non référencée comme site pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (ex-BASOL) ou sur un site référencé sur BASIAS.</p> <p>Le site BASIAS le plus proche se trouve à 350 m au sud-est du site. Il s'agit du site IDF9500843 (Louis Vuitton Malletier).</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Risque de pollution des sols par déversement accidentel en phase travaux et en phase exploitation.</p> <p>Absence de produits dangereux en phase d'exploitation.</p> <p>Impact direct faible.</p>	<p><u>Mesures préventives des risques de pollution en phase chantier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation du chantier, clôture et gardiennage pour prévenir le risque d'intrusion, - Locaux de chantier équipés d'un dispositif de fosses étanches efficaces récupérant les eaux usées et toilettes chimiques ; - Opérations d'entretien et de ravitaillement des engins de chantier sur aires étanches aménagées et munies d'un déshuileur ; - Étanchéification de la zone de parking par membrane géotextile (enlevée en fin de chantier) ; - Curage des déshuileurs et évacuation des produits issus du curage vers les filières de traitement adaptées ; - Fermeture des locaux de stockage des produits dangereux en dehors des heures de chantier ;
Géologie	<p>Les formations rencontrées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terre végétale • Eboulis • Sables d'Ezanville, de Beauchamps et d'Auvers indifférenciées • Marnes et Caillasses et Calcaire grossier • Sables du Cuisien. <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Risque de pollution des sols par déversement accidentel en phase travaux et en phase exploitation.</p> <p>Absence de produits dangereux dans la phase d'exploitation.</p> <p>Impact direct faible.</p>	
Hydrogéologie	<p>La nappe la plus proche serait la nappe de l'Eocène supérieur, baignant la formation des sables de Beauchamp et circulant sur le toit imperméable des marnes.</p> <p>Des circulations d'eau anarchiques sont susceptibles de se produire dans les horizons superficiels, notamment en périodes pluvieuses.</p> <p>Les eaux souterraines présentent une qualité variable, bonne pour la masse d'eau « Albien- néocomien captif », médiocre pour l'état chimique et bon pour l'état quantitatif pour la masse d'eau « Eocène et craie du Vexin français ».</p> <p>L'emprise du projet n'est pas incluse dans le périmètre de protection de ce captage.</p> <p>Sensibilité moyenne.</p>	<p>Risque de pollution des sols par déversement accidentel en phase travaux et en phase exploitation.</p> <p>Absence de produits dangereux en phase d'exploitation.</p> <p>Impact direct faible.</p>	

<p>Eaux superficielles</p>	<p>La Viosne s’écoule à de 500 mètres au Nord-Est de la zone d’étude. L’Oise est située à environ 1,7 kilomètre au sud de la chaussée Osny. Un bassin de rétention des eaux est présent sur la pointe Est du projet d’aménagement.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Aucun prélèvement dans les eaux douces superficielles. Aucun rejet direct dans les eaux douces superficielles.</p> <p>Impact direct nul.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Stockage des produits dangereux liquides sur rétentions couvertes ; - Stockage des déchets liquides dans des contenants spécifiques, si besoin sur rétention ; - Dépôt sauvage interdit ; - Maintenance préventive du matériel et des engins (étanchéité des réservoirs et des circuits de carburants et lubrifiants) ; - Consignes de sécurité pour éviter tout accident (collision d’engins, retournement...) ; - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) ; - Interdiction d’accès au public des zones de stockage de produits. <p><u>Mesure préventives des risques de pollution en phase exploitation :</u></p> <p>En fonctionnement normal, la totalité des eaux pluviales issues du projet sera collectée, tamponnée jusqu’à l’épisode le plus défavorable d’occurrence trentennale. Les eaux excédentaires seront rejetées à débit régulées vers les ouvrages publics (2 l/s/ha).</p> <p>Les eaux pluviales de toitures seront réutilisées pour les sanitaires et l’alimentation de la réserve incendie.</p> <p>Les eaux pluviales ruisselant sur la zone de quais seront</p>
-----------------------------------	--	---	--

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
			<p>traitées par séparateur hydrocarbure avant infiltration.</p> <p>Les eaux ruisselant sur le reste des voiries seront traitées en gestion directe via des noues plantés de manière spécifique.</p> <p><i>Voir Dossier Loi sur l'Eau en Pièce Jointe 21 du présent dossier (pages 61 à 63).</i></p> <p>Impact résiduel faible.</p>
<p>Risques inondation</p>	<p>Le site se trouve dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave et aux débordements de nappe.</p> <p>La zone d'étude, bien que à proximité de la Viosne et l'Oise, se situe en dehors d'une zone couverte par un aléa inondation.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>La surface bâtie représente 28 % et les surfaces minéralisées 21 % de la surface globale du terrain (9,8 ha).</p> <p>51% des surfaces sont perméables.</p> <p>Impact direct faible.</p>	<p>La totalité des eaux qui ruissellent sur les surfaces imperméabilisées seront collectées puis acheminées jusqu'à des ouvrages de gestion pour infiltration sur le site dans la mesure du possible.</p> <p>En cas d'orage trentennal, les volumes de pluies pourront être contenus dans le différents ouvrages (2 641 m³ au total).</p> <p>En cas d'événement pluvieux exceptionnel (occurrence supérieure à la trentennale), une surverse vers le réseau collectif est prévue (2 l/s/ha).</p> <p><i>Voir Dossier Loi sur l'Eau en Pièce Jointe 21 du présent dossier.</i></p> <p>Impact résiduel nul.</p>
<p>Risque sismique</p>	<p>Selon Géorisques, le risque sismique sur la zone d'étude est très faible (niveau 1).</p> <p>Sensibilité très faible.</p>	<p>Absence d'impact.</p>	<p>Prise en compte du risque sismique dans les normes de construction.</p> <p>Impact résiduel nul.</p>

<p>Climat</p>	<p>Loi de transition énergétique pour la croissance verte fixant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Objectif neutralité carbone à horizon 2050.</p> <p>Sensibilité forte.</p>	<p>Augmentation des émissions diffuses liées aux gaz d'échappement des véhicules, poids lourds Trafic quotidien limité à 15 à 20 PL/j, 10 camionnettes et 450 VL/j.</p> <p>Chauffage par pompe à chaleur air/eau. Haut rendement et emploi de fluides à bas pouvoir de réchauffement. Absence d'installation de combustion fonctionnant au gaz.</p> <p>Participation limitée au réchauffement climatique.</p> <p>Impact modéré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment bioclimatique (enveloppe performante, protection solaire adaptés, synthèse de chauffage innovant « dalle active chauffante et refroidissante, ventilation naturelle) - Sobriété matérielle et construction bas carbone - Production d'énergie photovoltaïque sur 30 à 40 % de la surface de la toiture (réinjection de l'électricité produite sur le réseau de distribution), - Le projet s'inscrit dans une démarche de certification BREEAM® niveau Very Good à minima : réduction des impacts environnementaux (initiative volontaire visant à concrétiser et certifier le niveau de performance environnementale du bâtiment et les actions mises en œuvre pour éviter et réduire les impacts environnementaux), - Maîtrise avertie des consommations d'eau avec notamment de la récupération et réutilisation des eaux pluviales, - Consigne d'arrêt des moteurs pour les poids-lourds pendant les phases de chargement/déchargement, - Mode de chauffage économe en énergie: ventilation naturelle, pompe à chaleur haut rendement
----------------------	--	--	---

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
			- Incitation à la mobilité douce (abris vélos, recharge de batteries électriques). Impact résiduel faible.
Milieu naturel			
Zonages réglementaires	<p><u>ZNIEFF :</u> La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type I Marais de Boissy-L'aillerie (ZNIEFF 110120011) se trouvant à 750 m au nord-ouest du site. Enjeu faible</p> <p><u>Réseau Natura 2000 :</u> La zone Natura 2000 la plus proche se trouve à environ 13 km au nord-ouest du site (« sites chiroptères du Vexin Français » FR1102015). Enjeu Faible</p> <p><u>Espace Boisé Classé :</u> Un Espace Boisé Classé se situe à proximité de la zone d'étude, à 800 m au Nord-Est de celle-ci. Enjeu faible</p> <p><u>Parc Naturel Régional :</u> Le parc naturel régional le plus proche est "Vexin Français" (FR8000030) situé à 200 m au nord du site. Enjeu faible</p>	<p>Aucun espace réglementé au titre du patrimoine naturel n'est à signaler sur le périmètre du projet.</p> <p>Le site présente des contraintes faibles vis-à-vis des espaces réglementés.</p> <p>Impact faible.</p>	<p style="text-align: center;">/</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Continuité écologique et trame verte et bleue</p>	<p>L'aire d'étude ne présente aucun lien fonctionnel direct avec les espaces périphériques bénéficiant d'un statut de protection ou reconnus pour leur intérêt écologique. La distance et la différence d'habitat entre l'aire d'étude et ces zonages font que seules des espèces généralistes à opportunistes, à forte mobilité ou capacité de dispersion peuvent être concernées par un potentiel lien fonctionnel.</p> <p>A l'échelle du SRCE, l'aire d'étude ne participe pas à la trame verte et bleue régionale.</p> <p>Cependant, elle s'inscrit au nord et au sud, à proximité de réseaux de continuités écologiques</p> <p>La parcelle du projet est placée dans un secteur présentant une liaison écologique d'intérêt et peut être intégrée comme un espace relais aux zones reconnues pour leur intérêts en termes de biodiversité : la parcelle présente un intérêt pour sa proximité avec la Viosne, réservoir de biodiversité et corridor écologique d'intérêt.</p> <p>Enjeux et contraintes potentiellement moyennes</p>	<p>Le projet impacte des espaces agricoles à faible capacité d'accueil pour la biodiversité.</p> <p>Impact faible.</p>	<p>Label signature Biodiversité pour valoriser l'engagement écologique et durable.</p> <p>La performance biodiversité et la valeur écologique du projet seront mesurées avant et après travaux</p>

Habitats	Inventaires menés sur l'ensemble du projet d'aménagement de la Chaussée Osny de septembre 2020 à juin 2021.		Sur la base de l'étude écologique : Evaluation des <i>impacts</i> : <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Habitats</th> <th>Surface impactée</th> <th>Intensité de l'impact</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chênaie-charmaie</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td rowspan="2">Négligeable Le projet ne prévoit pas d'impacter ces habitats. Pas d'impact direct pressenti.</td> </tr> <tr> <td>Haie arborée</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> </tbody> </table> L'impact direct sur la végétation et les habitats est jugé négligeable.	Habitats	Surface impactée	Intensité de l'impact	Chênaie-charmaie	-	Négligeable Le projet ne prévoit pas d'impacter ces habitats. Pas d'impact direct pressenti.	Haie arborée	-
	Habitats	Surface impactée		Intensité de l'impact							
	Chênaie-charmaie	-		Négligeable Le projet ne prévoit pas d'impacter ces habitats. Pas d'impact direct pressenti.							
	Haie arborée	-									
	Evaluation des <i>enjeux</i> :										
	Habitats	Surface (m²)		Enjeu							
	Herbier aquatique des eaux polluées	0,07		Faible							
	Friche	0,29		Faible							
	Friche et ourlet	0,04		Faible							
	Berme routière enherbée	0,05		Faible							
	Friche herbacée piquetée d'arbustes	-		Faible							
	Fourrée humide	0,08		Faible							
	Haie arbustive	0,98		Faible							
	Jeune peupleraie	0,37		Faible							
	Fourré rudéral	0,62		Faible							
Boisement anthropique	3,39	Faible									
Chênaie-charmaie	1,04	Moyen									
Haie arborée	0,29	Moyen									
Luzernière	4,6	Faible									
Culture et végétation commensale	23,3	Faible									
Bâti et jardin	0,76	Faible									
Chemin	0,28	Faible									
Dépotoir	0,06	Faible									
Les enjeux écologiques sur le site sont globalement faibles à ponctuellement moyens en termes d'habitats											
		Mesure d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> - Balisage préventif des stations d'espèces végétales remarquables - Avant le début des travaux, les stations d'espèces végétales remarquables qui ont été relevées aux abords des aménagements, seront balisées et mise en défens pendant toute la période des travaux. - Ce balisage sera réalisé en présence d'un écologue. Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la zone travaux pour éviter toute propagation de pollutions en cas de déversements accidentels - Limitation de l'emprise travaux par la sanctuarisation d'espaces boisés, des friches arbustives et des stations d'intérêt - Aménagement d'un corridor arboré en bordure de site - Adaptation des périodes d'intervention vis-à-vis de la faune - Limitation de l'emprise du chantier et de la circulation des engins au strict nécessaires - Mesure de précaution par rapport aux espèces invasives (utilisation de 									



THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES														
	<p><i>☞ Voir étude d'impact écologique en Pièce Jointe 9 du présent dossier.</i></p>		<p>remblais et engins de chantiers non contaminés par des espèces invasives)</p>														
<p>Flore</p>	<p><u>Evaluation des enjeux stationnels liés à flore :</u> 1 espèce végétale présente un enjeu de conservation :</p> <table border="1" data-bbox="324 448 1120 571"> <thead> <tr> <th data-bbox="324 448 510 512">Espèce</th> <th data-bbox="510 448 703 512">Liste rouge régionale</th> <th data-bbox="703 448 911 512">Rareté régionale</th> <th data-bbox="911 448 1120 512">Enjeu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="324 512 510 571">Fumeterre des murailles</td> <td data-bbox="510 512 703 571">Vulnérable</td> <td data-bbox="703 512 911 571">Rarissime</td> <td data-bbox="911 512 1120 571">Assez fort</td> </tr> </tbody> </table> <p>Enjeu assez fort</p> <p><i>☞ Voir étude d'impact écologique en Pièce Jointe 9 du présent dossier.</i></p>	Espèce	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Enjeu	Fumeterre des murailles	Vulnérable	Rarissime	Assez fort	<p>Le niveau d'impact est évalué ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="1158 416 1744 735"> <thead> <tr> <th data-bbox="1158 416 1359 472">Habitats</th> <th data-bbox="1359 416 1532 472">Niveau d'enjeu stationnel</th> <th data-bbox="1532 416 1744 472">Intensité de l'impact</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1158 472 1359 735">Fumeterre des murailles</td> <td data-bbox="1359 472 1532 735">-</td> <td data-bbox="1532 472 1744 735">Négligeable 4 pieds ont été observés sur un talus en limite d'aire d'étude, à l'ouest. La station de cette espèce n'est pas touchée par les travaux. Pas d'impact pressenti.</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'impact direct sur les espèces végétales est donc considéré comme négligeable.</p>	Habitats	Niveau d'enjeu stationnel	Intensité de l'impact	Fumeterre des murailles	-	Négligeable 4 pieds ont été observés sur un talus en limite d'aire d'étude, à l'ouest. La station de cette espèce n'est pas touchée par les travaux. Pas d'impact pressenti.	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des éclairages des bâtiments et voiries en faveur de la faune - Gestion écologique des milieux <p>En l'absence d'impact du projet sur les habitats à enjeu, les espèces floristiques à enjeu et les espèces faunistiques à enjeu, les impacts résiduels seront négligeables.</p>
Espèce	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Enjeu														
Fumeterre des murailles	Vulnérable	Rarissime	Assez fort														
Habitats	Niveau d'enjeu stationnel	Intensité de l'impact															
Fumeterre des murailles	-	Négligeable 4 pieds ont été observés sur un talus en limite d'aire d'étude, à l'ouest. La station de cette espèce n'est pas touchée par les travaux. Pas d'impact pressenti.															

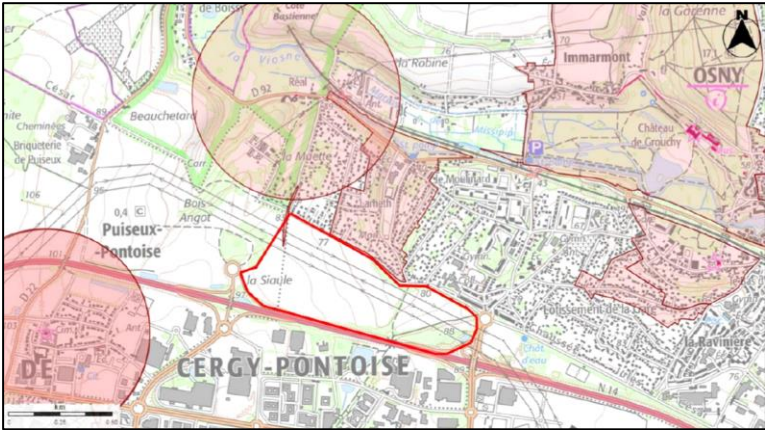
Faune	<u>Evaluation des enjeux stationnels liés à faune :</u>				Les niveaux d'impacts sont évalués ci-après : - Oiseaux nicheurs : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèces à enjeu et/ou protégées</th> <th>Niveau d'enjeu stationnel</th> <th>Intensité de l'impact</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accenteur mouchet</td> <td>Moyen</td> <td>Négligeable Au moins trois mâles chanteurs répartis sur les différentes entités arborées et arbustives de l'aire d'étude. Espèce bien représentée localement. Les habitats occupés par l'espèce (friche piquetée d'arbustes et haie arbustive) ne sont pas concernés par les travaux. Pas d'impact pressenti.</td> </tr> <tr> <td>Bouvreuil pivoine</td> <td>Assez fort</td> <td>Négligeable Un mâle chanteur sur le boisement anthropique. L'habitat où l'espèce a été observée lors des inventaires de 2021 ne sera pas touché par les travaux. Pas d'impact pressenti.</td> </tr> <tr> <td>Hypolaïse polyglotte</td> <td>Moyen</td> <td>Négligeable Au moins trois mâles chanteurs répartis sur les friches de l'aire d'étude L'habitat où l'espèce a été observée lors des inventaires 2021 ne sera pas touché par les travaux. Pas d'impact pressenti.</td> </tr> <tr> <td>Linotte mélodieuse</td> <td>Assez fort</td> <td>Négligeable Au moins cinq couples répartis sur les friches de l'aire d'étude. L'habitat où l'espèce a été observée lors des inventaires 2021 ne sera pas touché par les travaux. Pas d'impact pressenti.</td> </tr> <tr> <td>Verdier d'Europe</td> <td>Assez fort</td> <td>Négligeable Un mâle chanteur observé sur les friches de l'aire d'étude</td> </tr> </tbody> </table>	Espèces à enjeu et/ou protégées	Niveau d'enjeu stationnel	Intensité de l'impact	Accenteur mouchet	Moyen	Négligeable Au moins trois mâles chanteurs répartis sur les différentes entités arborées et arbustives de l'aire d'étude. Espèce bien représentée localement. Les habitats occupés par l'espèce (friche piquetée d'arbustes et haie arbustive) ne sont pas concernés par les travaux. Pas d'impact pressenti.	Bouvreuil pivoine	Assez fort	Négligeable Un mâle chanteur sur le boisement anthropique. L'habitat où l'espèce a été observée lors des inventaires de 2021 ne sera pas touché par les travaux. Pas d'impact pressenti.	Hypolaïse polyglotte	Moyen	Négligeable Au moins trois mâles chanteurs répartis sur les friches de l'aire d'étude L'habitat où l'espèce a été observée lors des inventaires 2021 ne sera pas touché par les travaux. Pas d'impact pressenti.	Linotte mélodieuse	Assez fort	Négligeable Au moins cinq couples répartis sur les friches de l'aire d'étude. L'habitat où l'espèce a été observée lors des inventaires 2021 ne sera pas touché par les travaux. Pas d'impact pressenti.	Verdier d'Europe	Assez fort	Négligeable Un mâle chanteur observé sur les friches de l'aire d'étude
	Espèces à enjeu et/ou protégées	Niveau d'enjeu stationnel	Intensité de l'impact																				
	Accenteur mouchet	Moyen	Négligeable Au moins trois mâles chanteurs répartis sur les différentes entités arborées et arbustives de l'aire d'étude. Espèce bien représentée localement. Les habitats occupés par l'espèce (friche piquetée d'arbustes et haie arbustive) ne sont pas concernés par les travaux. Pas d'impact pressenti.																				
	Bouvreuil pivoine	Assez fort	Négligeable Un mâle chanteur sur le boisement anthropique. L'habitat où l'espèce a été observée lors des inventaires de 2021 ne sera pas touché par les travaux. Pas d'impact pressenti.																				
	Hypolaïse polyglotte	Moyen	Négligeable Au moins trois mâles chanteurs répartis sur les friches de l'aire d'étude L'habitat où l'espèce a été observée lors des inventaires 2021 ne sera pas touché par les travaux. Pas d'impact pressenti.																				
	Linotte mélodieuse	Assez fort	Négligeable Au moins cinq couples répartis sur les friches de l'aire d'étude. L'habitat où l'espèce a été observée lors des inventaires 2021 ne sera pas touché par les travaux. Pas d'impact pressenti.																				
	Verdier d'Europe	Assez fort	Négligeable Un mâle chanteur observé sur les friches de l'aire d'étude																				
	- Oiseaux nicheurs :																						
	Espèce	Liste rouge d'Ile-de-France	Rareté régionale	Enjeu																			
	Accenteur mouchet	Quasi-menacé	Très commune	Moyen																			
Bouvreuil pivoine	Vulnérable	Commune	Assez fort																				
Hypolaïse polyglotte	Quasi-menacé	Commune	Moyen																				
Linotte mélodieuse	Vulnérable	Commune	Assez fort																				
Verdier d'Europe	Vulnérable	Très commune	Assez fort																				
Enjeu allant de moyen à assez fort pour les oiseaux nicheurs																							
- Mammifères terrestres :																							
Espèce	Liste rouge d'Ile-de-France	Rareté régionale	Enjeu																				
Blaireau	Préoccupation mineure	Assez rare	Assez fort																				
Enjeu assez fort pour les mammifères terrestres																							
- Chiroptères :																							
Aucun enjeu chiroptérologique au sein de l'aire d'étude en 2021.																							
- Amphibiens :																							
Aucun enjeu particulier pour les amphibiens.																							
- Reptiles :																							
Aucun enjeu particulier pour les reptiles.																							
- Papillons de jour :																							
Les enjeux liés aux lépidoptères sur l'aire d'étude sont de niveau « faible ».																							
- Odonates :																							

Compte tenu de l'absence d'impact résiduel significatif, aucune mesure compensatoire n'est requise.

Voir étude d'impact écologique en Pièce Jointe 9 du présent dossier.

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES									
	<p>Les enjeux liés aux odonates restent faibles au sein de l'aire d'étude.</p> <p>- Orthoptères :</p> <p>Les enjeux orthoptérologiques de l'aire d'étude sont de niveau « faible ».</p> <p><i>☞ Voir étude d'impact écologique en Pièce Jointe 9 du présent dossier.</i></p>	<table border="1" data-bbox="1158 282 1744 403"> <tr> <td></td> <td></td> <td>L'habitat où l'espèce a été observée lors des inventaires 2021 ne sera pas touché par les travaux. Pas d'impact pressenti.</td> </tr> </table> <p>L'impact direct sur les espèces avifaunistiques à enjeu est donc considéré comme globalement négligeable.</p> <p>- Mammifères terrestres :</p> <table border="1" data-bbox="1158 596 1744 865"> <thead> <tr> <th>Espèces à enjeu et/ou protégées</th> <th>Niveau d'enjeu stationnel</th> <th>Intensité de l'impact</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Blaireau</td> <td>Assez fort</td> <td>Négligeable Un terrier de blaireaux, comprenant plusieurs sorties est présent à l'est de l'aire d'étude. Le secteur où est localisé ce terrier ne sera pas concerné par les travaux. Pas d'impact pressenti.</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'impact direct sur les mammifères à enjeu est donc considéré comme globalement négligeable.</p>			L'habitat où l'espèce a été observée lors des inventaires 2021 ne sera pas touché par les travaux. Pas d'impact pressenti.	Espèces à enjeu et/ou protégées	Niveau d'enjeu stationnel	Intensité de l'impact	Blaireau	Assez fort	Négligeable Un terrier de blaireaux, comprenant plusieurs sorties est présent à l'est de l'aire d'étude. Le secteur où est localisé ce terrier ne sera pas concerné par les travaux. Pas d'impact pressenti.	
		L'habitat où l'espèce a été observée lors des inventaires 2021 ne sera pas touché par les travaux. Pas d'impact pressenti.										
Espèces à enjeu et/ou protégées	Niveau d'enjeu stationnel	Intensité de l'impact										
Blaireau	Assez fort	Négligeable Un terrier de blaireaux, comprenant plusieurs sorties est présent à l'est de l'aire d'étude. Le secteur où est localisé ce terrier ne sera pas concerné par les travaux. Pas d'impact pressenti.										
<p>Zone humide</p>	<p>L'étude de Sol Paysage réalisée dans le cadre de l'étude d'impact de la Chaussée d'Osny a permis la caractérisation des zones humides, selon les critères de l'arrêté du 24/06/2008 (volet pédologique et volet végétation). Cette étude démontre l'absence de zone humide au droit de la zone d'étude.</p> <p><i>☞ Voir étude d'impact écologique en Pièce Jointe 9 du présent dossier.</i></p> <p>Aucun impact.</p>	<p>Absence d'impact.</p>	<p>En l'absence de zone humide, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation n'est nécessaire.</p>									

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
Paysage, patrimoine culturel et archeologique			
Paysage	<p>Parcelle projet située dans un vallon agricole contenue par des bandes boisées et versant vers le Nord-Est. Rive Sud tenue par un talus autoroutier. Rive Nord occupée par des terrains agricoles surplombés par 3 lignes THT.</p>  <p>Covisibilité avec la frange urbaine au Nord limitée par la présence d'une bande boisée en taillis.</p>  <p>Visibilité du site depuis l'autoroute A15. Intégration paysagère du projet Louis Vuitton respectant les principes d'aménagement de la Chaussée d'Osny.</p> <p>Sensibilité moyenne.</p>	<p>Emprise du bâtiment : 26 775 m² soit 21 % de la surface parcellaire (9,8 ha). Hauteur au faitage du bâtiment : 12 m.</p> <p>Les aménagements projetés tiennent compte d'une analyse fine de la structure paysagère existante.</p> <p>La stratégie du projet est de renforcer les boisements existants (cordon boisé sud) et de proposer des structures végétales qui accompagnent la fonctionnalité du site.</p> <p>Une végétation d'accompagnement assurera un traitement paysager de proximité.</p> <p>Les aires de stationnements seront plantées autant que possible avec des interstices d'interligne suffisamment larges pour accompagner en surépaisseur le corridor écologique Est.</p> <p>Sur la rive Sud attenante à la bretelle de l'autoroute et sur les rives sensibles l'implantation de taillis denses viendra masquer les zones logistiques.</p> <p>L'ensemble de l'aménagement paysager cherche à prolonger les composantes paysagères issues du site : prairie, bassins, bandes arborée et arbustives, bassins de rétention paysager à ciel ouvert, prairies d'infiltration, parvis, bassin d'ornement, zones refuges, ...</p> <p>Le paysage formé par le talus en glacis long des façades Nord et Sud se compose d'une stratification d'horizons composé par la mise en place de lignes d'arbustifs successives, entre pied et crête. Il sert de « socle » à l'architecture du bâtiment.</p> <p>Impact direct et permanent faible.</p>	<p>Respect des dispositions d'urbanisme et de la charte d'aménagement durable CACP.</p> <p>Respect du règlement du lotissement, par définition plus restrictif que le PLU, qui traduit en langage réglementaire les dispositions du Projet Architectural Paysager et Environnemental (PAPE).</p> <p>Des recommandations précises seront faites concernant la propreté de la zone de travaux.</p> <p>En phase d'exploitation, le site sera maintenu propre et les espaces verts entretenus.</p> <p>Un effort particulier est réalisé sur le paysagement et l'architecture du projet.</p> <p>La végétalisation du site sera importante et permettra d'insérer le projet au mieux dans son environnement.</p> <p>L'essentiel des plantations sera issu d'un panel de végétaux locaux (adaptation aux conditions locales, reprise et gestion facilité)</p> <p><i>☞ Voir notice paysagère en Pièce Jointe 9 du présent dossier.</i></p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Patrimoine culturel et biens matériels</p>	<p>Le monument historique le plus proche est la "Colonne de Réal" à 300 m au nord-ouest du site (inscription par arrêté du 27 janvier 1948). La chaussée Osny est concernée par le périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques, comme le montre la cartographie ci-dessous.</p>  <p>Toutefois la parcelle projet Louis Vuitton n'est pas concernée par un périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques. Sensibilité moyenne.</p>	<p>Pas de co-visibilité avec ce monument historique. Absence d'impact.</p>	<p>/</p>
<p>Sites classés et inscrit</p>	<p>Le <u>site inscrit</u> le plus proche est le site "AC2-130012206-6503 - Vexin Français" situé à 250 m au nord du site. Le <u>site classé</u> le plus proche est le site "AC2-130012206-6699 - Château de Grouchy" situé à 1 km au nord-est du site. Sensibilité faible.</p>	<p>Absence d'impact.</p>	<p>/</p>
<p>Patrimoine archéologique</p>	<p>Le PLU d'Osny ne recense aucun site archéologique sur la commune. Le PLU de Puiseux-Pontoise recense plusieurs sites archéologiques présents sur la commune A l'échelle de la zone d'étude, aucun site archéologique n'est recensé. Sensibilité moyenne.</p>	<p>Absence d'impact.</p>	<p>/</p>

EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS

Recensement des projets voisins	<p>Projet de construction d'un établissement industriel nommé « Phoenix », dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Linandes, à Cergy (95) Avis en date du 13 février 2020 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France Porté par l'entreprise Dassault Aviation, ce projet consiste à créer un établissement industriel sur un terrain d'environ 10 ha au Nord-Est de la ZAC des Linandes, sur le territoire communal de Cergy (95). La nécessité de réadapter l'outil industriel ainsi que la volonté de Dassault Aviation d'être propriétaire de son établissement ont motivé ce projet de déplacement de l'activité de l'entreprise du site d'Argenteuil vers un nouveau site. Cet établissement accueillera certaines des activités actuelles du site d'Argenteuil. La volonté de Dassault Aviation est de construire une nouvelle usine d'excellence, opérationnelle dès le début de l'année 2022, afin d'engager une transformation industrielle, organisationnelle et numérique, ainsi qu'une vision d'avenir pour le personnel. Ce projet s'étendra sur une surface totale de 50 397 m². Pour la MRAe, les principaux enjeux environnementaux du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prise en compte des risques et nuisances (nuisances sonores, pollution de l'air) qu'il engendrera ainsi que ceux présents sur le site du projet et à proximité de ce dernier (risques et nuisances produits par l'axe autoroutier A15/N14 et par les installations situées à proximité du site...) ; • dans une moindre mesure, la prise en compte des enjeux écologiques liés la suppression d'une friche agricole de 8,2 ha et la destruction d'un habitat de reproduction de l'avifaune protégée des milieux semi-ouverts d'une superficie de 500 m².
	<p>Projet Alpha Park à Cergy (95) Décision du 1er mars 2021 de la DRIEAT dispensant de réaliser une évaluation environnementale Le projet consiste en la création d'un ensemble immobilier de bureaux sur la commune de Cergy. Il prévoit la création de bureaux, laboratoires, locaux d'activités (ne relevant pas des ICPE), de stationnement, d'espaces verts, et d'un hôtel restaurant. L'hôtel sera R+5 au maximum et les autres locaux R+2. L'ensemble développe une surface de plancher de 15 240 m² environ, sur une parcelle de 3,5 ha, avec respectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment Bureaux Laboratoire : 3100m² environ - Bâtiment d'activité + bureaux : 8640m² environ - Hôtel : 3500m² environ <p>Le projet s'implante en milieu urbain à proximité de logements et d'activités, sur une parcelle en grande partie artificialisée dont les bâtiments ont été démolis en 2017. Le terrain est délaissé depuis plus de 5 ans</p>
	<p>Projet de réhabilitation d'un site dégradé à Puisieux Pontoise (réaménagement du site dégradé de Boissy-l'Aillierie) Décision du 26 mars 2021 de la DRIEAT dispensant de réaliser une évaluation environnementale Le projet consiste en le réaménagement d'un site de 8,1 ha aujourd'hui dégradé par une décharge sauvage accueillant selon le dossier environ 6 000 tonnes de déchets sur d'anciens remblais présentant un défaut de stabilité, via l'évacuation de l'ensemble des déchets, le déboisement du site, et l'apport de 500 000 m³ matériaux inertes. Le projet constitue une opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha et il relève donc d'un examen au cas par cas. Il est situé à Boissy-l'Aillierie et Puisieux-Pontoise dans le Val d'Oise (95), aux lieux-dits « Beauchetard », « vallée du boucher » et « bois d'Angot », reçue complète le 19 février 2021. Au regard des enjeux en présence et de l'ensemble des éléments fournis par le maître d'ouvrage, les impacts potentiels du projet ont été étudiés et les mesures nécessaires pour éviter, réduire, et compenser ces impacts ont été pris ; la DRIEAT a conclu en l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.</p>

<p>Analyse des effets cumulés en phase chantier</p>	<p>les incidences seront fonction des périodes de chantier et du phasage des travaux de chaque projet.</p> <p>Les effets cumulés en phase chantier résultent principalement des nuisances occasionnées par les chantiers situés dans des périmètres rapprochés. En effets plusieurs chantiers simultanés peuvent conduire à un cumul de nuisances sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sur la gestion des déblais et remblais : les chantiers concomitants vont générer des déblais et remblais qu'il faudra évacuer et une augmentation des poids lourds pour l'approvisionnement et l'évacuation des matériaux.• Sur les volumes d'eaux prélevés dans les nappes souterraines (si plusieurs rabattements de nappes sont prévus sur les chantiers concomitants)• Sur les impacts sonores : des chantiers concomitants peuvent conduire à de fortes nuisances sonores sur une zone élargie• Sur la pollution atmosphérique (envol de poussières) et la production de CO2• Sur les incidences sur le trafic : les chantiers concomitants peuvent générer un cumul des engins et camions de chantiers dans la circulation et conséquences négatives sur la circulation• Sur les consommations énergétiques : les chantiers concomitants peuvent générer un cumul des consommations énergétiques• Sur le paysage : les chantiers concomitants conduisent à un cumul des aires chantiers sur une zone rapprochée <p>Projet de réhabilitation à Puiseux Pontoise</p> <p>Les travaux sont susceptibles d'engendrer des nuisances telles que bruits et poussières susceptibles d'impacter le voisinage (habitations à environ 200 m), notamment liés aux engins de chantier et au transit de poids-lourds (20 camions par jour pendant 6 mois pour l'évacuation des déchets puis 120 camions/jour pendant 2 ans pour les apports de matériaux inertes).</p> <p>Projet Alpha Park à Cergy</p> <p>La durée des travaux est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Bureaux Laboratoire : 9 mois- Activité : 9 mois- Hôtel : 12 mois <p>Projet Phoenix à Cergy</p> <p>Le projet devait être livré en début 2022, la phase travaux sera achevée lors de la phase travaux du projet de la Chaussée Osny. Ainsi il n'y a pas d'impact cumulé de ces 2 projets en phase travaux</p>
--	--

<p>Analyse des effets cumulés en phase exploitation</p>	<p>Les cumuls d'impacts des différents projets concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'occupation des sols : <p><u>Projet LOUIS VUITTON / Chaussée Osny</u> Le projet aménagé s'étale sur une surface d'environ 9,8ha La surface bâtie représente 28% de la surface globale. 51% des surfaces sont perméables.</p> <p><u>Projet Alpha Park</u> L'ensemble développe une surface de plancher de 15 240 m² environ. Toutefois le projet s'inscrit sur une parcelle déjà principalement artificialisés (anciens bâtiments détruits en 2017)</p> <p><u>Projet Phoenix</u> Ce projet s'étendra sur une surface totale de 50 397 m² au sein d'une parcelle de 10 ha</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le paysage <p><u>Projet LOUIS VUITTON / Chaussée Osny</u> Le paysage sera sensiblement modifié par la présence de zones d'activités en lieu et place de parcelles dédiées à l'agriculture. A noter la présence de lignes à hautes tensions qui impactent déjà largement le paysage.</p> <p>Le projet mené sur les extérieurs se fonde sur les composantes paysagères du territoire, minimisera l'empreinte des voiries, des surfaces stationnées, comme des aires techniques de dépôts, bennes, bassins incendie, ... L'installation dans le site se fera au plus proche de la topographie existante, dans un souci d'économie relative à l'empreinte environnementale.</p> <p><u>Projet Phoenix</u> Conservation du boisement existant Traitement et végétalisation des lisières Traitement architectural en harmonie avec les prescriptions de la ZAC Traitement « architecturé » du parvis Ouest Plantation d'essences locales et diversifiées</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'activité agricole : <p><u>Projet LOUIS VUITTON / Chaussée Osny</u> Deux exploitations agricoles sont présentes sur le périmètre de la Chaussée Osny. Une étude de compensation agricole est en cours de réalisation (novembre 2021). L'exploitation 1, en agriculture conventionnelle a une surface d'environ 23, 7 ha sur le périmètre de la Chaussée Osny, à l'Ouest. L'exploitation 2, en agriculture non conventionnelle (biologique) a une surface d'environ 4,9a sur le périmètre de la Chaussée Osny, à l'Est.</p> <p><u>Projet Puiseux Pontoise</u> Le projet engendrera, en phase chantier, la suppression de 2,55 + 1,83 ha de boisements (dont 1,03 ha de forêt de ravin) et 2 ha de milieux agricoles, ha de friches et haies, mais ces milieux seront reconstitués à l'issue du projet (3,6 ha de boisements et 2,43 ha rendus à l'agriculture).</p> <p><u>Projet Phoenix</u> Le projet consommera 8,2 ha de friche agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La topographie : <p>Les impacts sont attendus sur la topographie du fait des projets d'aménagement : les sites d'implantations n'étant pas plats, la création de bâtiments entrainera le terrassement des terres, conduisant à la production de déblais et de terres excavées</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pollution des sols :
--	---

<p>Absence de risques significatifs</p> <ul style="list-style-type: none">- La ressource en eau : <p><u>Projet LOUIS VUITTON</u></p> <p>Le projet ne prévoit pas de prélèvements ni de rejets dans les eaux souterraines. Aucun rabattement n'est prévu en phase chantier.</p> <ul style="list-style-type: none">- Les rejets aqueux dans le milieu : <p><u>Projet LOUIS VUITTON</u></p> <p>Le projet en phase opérationnelle ne prévoit aucun rejet aqueux dans les eaux de surface.</p> <p>Augmentation de débits liés à l'imperméabilisation des sols induisant une modification de l'écoulement sur les milieux récepteurs</p> <p>Apports supplémentaires d'eaux pluviales pouvant entraîner une surcharge du réseau de la ZAC et du milieu naturel (la Viosne)</p> <p>Toutefois le projet prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle avec un rejet possible à débit régulé vers les ouvrages de la Chaussée d'Osny (2l/ha/s) garantissant la neutralité hydraulique du projet.</p> <p><u>Projet Puisseux Pontoise</u></p> <p>Le projet prévoit des modifications topographiques impactant l'écoulement des eaux, supprimant notamment l'exutoire des eaux du bassin versant amont constitué par la ravine du bois d'Angot. Ainsi il relève d'une procédure au titre de la rubrique 2.1.5.0. relative aux eaux pluviales de la loi sur l'eau et les enjeux seront traités dans ce cadre.</p> <p><u>Projet Phoenix</u></p> <p>Dispositif de gestion des eaux pluviales spécifique.</p> <p>Réseau de collecte associé à deux bassins de stockage (aérien au NO et enterré au SE)</p> <p>Rejet à débit régulé à 2l/s/ha dans le réseau collectif</p> <ul style="list-style-type: none">- Le milieu naturel : <p><u>Projet LOUIS VUITTON / Chaussée Osny</u></p> <p>Sensibilité écologique initiale faible, Parcelle initiale agricole, projet de paysage et de gestion de l'eau, à fort ambition pour favoriser le développement de la biodiversité sur le site</p> <p><u>Projet Phoenix</u></p> <p>Enjeux moyens à fort : Suppression d'une zone buissonnante d'environ 500 m² (80 ml) et de 8.2 ha de friche agricole. Des mesures ERC ont toutefois été mises en place : Choix des périodes d'intervention pour limiter le dérangement et la destruction d'individus ;</p> <p>Captures et déplacement d'individus (insectes) ; Aménagement d'espaces verts gérés sur le site ; Création d'une zone d'accompagnement au Sud-Est du site de surface équivalente à l'espace naturel consommé par le projet Phoenix, associé à un plan de gestion sur 30 ans ; Suivi écologique du chantier ; Réduction et adaptation de l'éclairage nocturne ; Adaptation technique du projet pour la faune et notamment la réduction des structures vitrées ; Gestion des espaces verts et absence de produits phytosanitaires ; Installations d'abris artificiels ; Mesures de suivi de la biodiversité du site</p>
--

	<ul style="list-style-type: none">- La qualité de l'air : Les projets seront générateurs de pollution atmosphérique principalement liée à la circulation des véhicules des salariés- Le trafic routier : Les projets auront des impacts cumulés sur la circulation. <u>Projet LOUIS VUITTON / Chaussée Osny</u> L'étude circulation réalisée par Nouvelles Technologies conclue que le trafic généré par les salariés en heure de pointe du matin et du soir est acceptable sur les axes locaux. La mobilité douce est favorisée sur le secteur de la Chaussée d'Osny. <u>Projet Phoenix</u> Trafic en phase d'exploitation supérieur à la fréquentation actuelle du site (interventions ponctuelles). Légère augmentation du trafic aux heures de pointe limitée à la ZAC des Linandes. Hausse du trafic inférieure aux prévisions de la ZAC Solution de stationnement sur le site (parking souterrain) pour fluidifier le trafic
--	---